

SCoT
SUD GARD

COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER, Président
Est désigné Secrétaire de séance : Théo GUIGUE

Référence du service :

Budget : FT/GS/VM-15d

Objet de la délibération :

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – ANNEE 2026

Etaient présents(es) (57)

Frédéric TOUZELLIER, Président

Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, Charly CRESPE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI, *Vice-président(e)s présent(e)s*

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANRDRÉ, Richard ARNAUD, , Grégory BENEZET, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nathalie CAVAILLE, , Agnès CHARAIX PY, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Jean-Pierre GUSAÏ, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Martine KUFFER, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Frédéric MESEGUER, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Nathalie PERROT, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, Christophe ZARAGOZA, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (9)

Janie ARNEGUY, donne pouvoir à Sibylle JANNEKEYN ; Jean-Antoine BUNOZ, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Alberto CAMAÏONE, donne pouvoir à André CAMBI GOURJON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nelson CHAUDON, donne pouvoir à Hélène CASIER ; Virginie GRIOTTO, donne pouvoir à Richard ARNAUD ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR ; Magali PRADEILLE, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Martine SCOLLO-OGIER donne pouvoir à Charly CRESPE ;

Etaient excusés(ées), absents(es) (22)

Vincent BECHARD, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Nicole CHANRON, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Gilles GADILLE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Nicolas MEIZONNET, Laurent MESPOULET, Jean-Louis NICOLAS, Audrey PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Eddy VALADIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Monsieur **Joffrey LEON**, membre délégué du bureau du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le passage à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 par délibération n°2023-10-23-2d, et l'adoption du RBF par délibération n°2023-10-23-3d ainsi que la durée des amortissements par délibération n°2023-10-23-4d ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-09-B1-001 du 16 septembre 2016 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de trois communautés de communes sur les syndicats mixtes porteurs des SCOT « Sud du Gard » et « Uzège Pont du Gard » ;

Vu la délibération n° 2019-03-18-01d en date du 18 mars 2019 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2019-12-10-01d en date du 10 décembre 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Considérant la délibération n°2023-10-23-2d approuvant le passage à la M57,

Considérant la délibération n°2023-10-23-3d approuvant le nouveau règlement budgétaire et financier,

Considérant la délibération n°2023-10-23-4d approuvant la durée des amortissements,

Considérant la délibération n°2024-11-12-05d approuvant la hausse des cotisations des EPCI pour 2025,

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 novembre 2025

Considérant la nécessité pour le Comité Syndical de voter le Budget supplémentaire 2026 du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard,

BS 2026 FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
L023 OD	20 000,00 €	Résultat 002	112 299,29 €
C011	22 300,00 €		
C65	26 500,00 €		
C12	28 499,29 €		
C042-OOB	15 000,00 €		
Total	112 299,29 €		112 299,29 €

BS 2026 INVESTISSEMENT

Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Déficit L001	164 149,10 €	1068	164 149,10 €
Immo 20-202	35 000,00 €	L021(OD)	20 000,00 €
		C040-OOB	15 000,00 €
Total	199 149,10 €		199 149,10 €

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 66 (dont 9 pouvoirs)

Pour :66.....

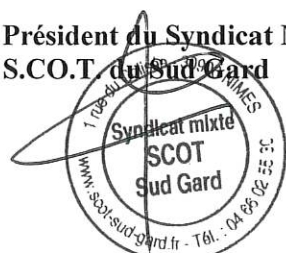
Contre :0.....

Abstention0.....

ARTICLE 1^{er} : D'approuver le Budget supplémentaire du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard pour l'année 2026 qui peut être synthétisé de la manière suivante :

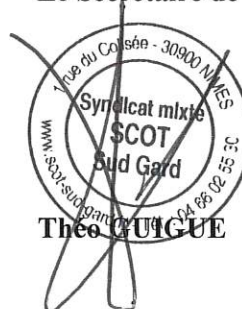
ARTICLE 2nd : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte
du S.C.O.T. du Sud Gard



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac

Le Secrétaire de séance



Théo QUIGUE